

Séance ordinaire du 10 août 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 10 août 2021 à compter de 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers :

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2021-08-294

Procès-verbaux des 13 et 19 juillet 2021 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 13 et 19 juillet 2021 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

et résolu que les procès-verbaux des séances des 13 et 19 juillet 2021 soient et sont adoptés tel que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-08-295

Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Il est proposé par Denis Chagnon

et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 57 800 à 57 811 57 917 à 57 987	1 181 968,39 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 57 988 à 58 077	192 919,40 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 1FD000078 à 1FD000089	13 972,99 \$

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 août 2021

Première période de questions

Résolution 2021-08-296

Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Mandat octroyé pour une étude géotechnique au projet de construction d'une butte à glisser à la Halte routière de Saint-Césaire sur la route 112 à la firme Laboratoire GS inc. de Châteauguay pour le prix de 9 450 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la proposition budgétaire datée du 12 juillet 2021.

Résolution 2021-08-297

Poste d'adjointe au greffe, à la taxation et aux communications / Démission

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu de prendre acte de la démission effective le 23 juillet 2021 de M^{me} Natalie Bernier à titre d'adjointe au greffe, à la taxation et aux communications de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-08-298

Poste de technicienne à la comptabilité / Entérinement de l'embauche

Considérant que la Ville a procédé à la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste de technicien(ne) à la comptabilité;

Considérant la recommandation du comité de sélection formé de membres élus et de la direction générale;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'entériner l'embauche de M^{me} Diane Corbeil au poste de technicienne à la comptabilité, laquelle est entrée en fonction le 19 juillet 2021.

La rémunération associée à ce poste col blanc est établie selon la grille salariale en vigueur.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant le 19 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 août 2021

Résolution 2021-08-299

Rémunération municipale 2021 / Indexation du tarif des rémunérations payables lors des élections municipales 2021/ Approbation

Considérant que l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet à une municipalité d'établir par résolution un tarif de rémunération pour le personnel électoral autre que celui déjà établi par le ministre;

Considérant que le tarif présentement en vigueur, l'est depuis 2017 et qu'il y aurait lieu de l'indexer;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'approuver les tarifs de rémunération payables lors de l'élection du 7 novembre 2021 tel qu'il appert dans la grille datée du mois d'août 2021.

Il est de plus résolu que la présente résolution annule et remplace la résolution n° 2017-08-306 du 8 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-08-300

Soumission pour l'émission d'obligations pour le refinancement des règlements n^{os} 141, 234, 240 et le financement du règlement n° 292 / Adjudication

Date d'ouverture :	10 août 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Somme :	3 785 000 \$	Date d'émission :	20 août 2021

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 141, 234, 240 et 292, la Ville de Saint-Césaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 août 2021, au montant de 3 785 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Séance ordinaire du 10 août 2021

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

259 000 \$	0,55000 %	2022
264 000 \$	0,75000 %	2023
269 000 \$	0,95000 %	2024
274 000 \$	1,20000 %	2025
2 719 000 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,94524 Coût réel : 1,54186 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

259 000 \$	0,50000 %	2022
264 000 \$	0,70000 %	2023
269 000 \$	0,90000 %	2024
274 000 \$	1,15000 %	2025
2 719 000 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,60000 Coût réel : 1,57560 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

259 000 \$	0,55000 %	2022
264 000 \$	0,70000 %	2023
269 000 \$	0,90000 %	2024
274 000 \$	1,10000 %	2025
2 719 000 \$	1,25000 %	2026

Prix : 98,23200 Coût réel : 1,62092 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par Joanie Gagné

Et résolu que :

- le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- l'émission d'obligations au montant de 3 785 000 \$ de la Ville de Saint-Césaire soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;
- demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 août 2021

Résolution 2021-08-301

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 785 000 \$ qui sera réalisé le 20 août 2021 / Adoption

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Césaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 785 000 \$ qui sera réalisé le 20 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts n ^{os}	Pour une somme de
141	95 900 \$
234	1 751 500 \$
240	1 187 600 \$
292	750 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 234, 240 et 292, la Ville de Saint-Césaire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu unanimement :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 août 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 février et le 20 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Séance ordinaire du 10 août 2021

Caisse Desjardins de Rouville
1111, 3^e rue, Richelieu, (Québec) J3L 3Z2

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Saint-Césaire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 234, 240 et 292 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-08-302

Factures diverses / Radiation de soldes

Considérant le rapport du service de facturation en juillet 2021;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

et résolu d'autoriser le service de facturation à radier les soldes de facturation diverses irrécouvrables suivants, le tout représentant une somme de 644 \$:

Description	Somme de
Remplissage extincteur (2018)	12,27 \$
Réparation d'une valve d'aqueduc suite à un accident routier (2018)	535,03 \$
Équipement du service incendie non rapporté (2019)	96,70 \$

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-08-303

Avis de motion pour règlement n° 280-02 modifiant le règlement n° 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 280-02 pour modifier le règlement n° 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié au bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance, **en conséquence** :

Avis de motion est donné par **André Deschamps, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement n° 280-02 pour modifier le règlement n° 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements ».

Résolution 2021-08-304

Urgence climatique Montérégie / Appui

Considérant que la Ville de Saint-Césaire ainsi que 525 autres municipalités représentant plus de 80 % de la population du Québec ont reconnu l'urgence climatique telle que décrite dans la *Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique*, connue sous l'acronyme DUC;

Considérant que cette urgence climatique implique que nous devons nous dégager des énergies fossiles et appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre (GES), pour limiter au maximum le réchauffement planétaire en cours;

Considérant que des transformations rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme;

Considérant que les émissions de GES actuelles du Québec sont de 85 millions de tonnes (Mt) par année et, que le Québec veut réduire ses émissions à 54 Mt de GES pour 2030, pendant que le Canada vient de s'engager à augmenter ses cibles de réduction à 40-45 % sous ses émissions de 2005 qui étaient de 739 Mt ;

Considérant que Pieridae Energy devra dédoubler le pipeline actuel (au maximum de sa capacité);

Considérant que Goldboro LNG, à l'instar du Projet GNL Saguenay, fera en sorte que, annuellement, de l'extraction à l'utilisation du gaz naturel, des dizaines de millions de tonnes de nouveaux GES seront libérées dans l'atmosphère, accentuant ainsi le réchauffement climatique;

Considérant que ce projet va non seulement annuler complètement tous les efforts des citoyennes et citoyens des municipalités du Québec et du Canada pour réduire nos émissions de GES, mais qu'il va à l'encontre des efforts de réduction de GES demandés à la société civile, aux villes et au pays pour contrer le réchauffement planétaire, aggravant sensiblement la catastrophe climatique, tel que révélé par le GIEC;

Considérant que l'Agence internationale de l'énergie ne reconnaît pas le gaz naturel comme une énergie de transition, comme souligné dans le rapport du BAPE sur GNL-Saguenay ;

Considérant la mobilisation citoyenne grandissante contre ce projet;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire :

- se prononce en défaveur du projet Goldboro LNG;
- réclame que ne soit financé d'aucune façon ledit projet avec des fonds publics incluant prêt, subvention ou investissement public, directement ou indirectement;
- exige une évaluation du projet de Goldboro LNG incluant le calcul des GES en amont et en aval du projet et l'impact du projet sur le réchauffement climatique comme critère premier de décision;

Séance ordinaire du 10 août 2021

Et résolu également qu'en plus d'Urgence climatique Montérégie, qu'une copie de la présente résolution soit aussi transmise à :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M. Benoît Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;
- M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada;
- M. Jonathan Wilkinson, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada ;
- M^{me} Claire Samson, députée provinciale;
- M^{me} Andréanne Larouche, députée fédérale;
- Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-08-305

Chevaliers de Colomb – Tournoi de golf / Inscription

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser les inscriptions pour 2 élus au prix de 100 \$ chacune au 6^e tournoi de golf des Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire qui aura lieu le 18 septembre prochain au club de golf Granby-Saint-Paul;

Et résolu également d'autoriser une commandite de 50 \$ pour cet événement.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-08-306

Entente intermunicipale visant l'établissement d'un plan d'aide pour le partage des spécialisations en sauvetage technique et en matières dangereuses / Autorisation de signature

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan pour le partage des spécialisations en sauvetage technique et en matières dangereuses avec la Régie intermunicipale de la Vallée-du-Richelieu et la Ville de Saint-Hyacinthe;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'Entente intermunicipale visant l'établissement d'un plan d'aide pour le partage des spécialisation en sauvetage technique et en matières dangereuses avec la Régie intermunicipale de la Vallée-du-Richelieu et la Ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 août 2021

Résolution 2021-08-307

Installations d'eau potable et d'eaux usées – Honoraires supplémentaires pour soutien technique aux volets électricité et contrôle / Autorisation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser des honoraires supplémentaires d'une somme de 7 500\$ plus les taxes, pour le soutien technique aux volets électricité et contrôle à Joule Experts inc. de Sherbrooke, tel qu'il appert dans la proposition (réf. 0015-20038B) datée du 13 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-08-308

Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François - Décompte progressif n° 1 / Autorisation

Considérant la recommandation datée du 9 août 2021 de la firme d'ingénieurs BHP Conseil de Montréal, concernant le décompte progressif n° 1 au contrat AO / HM202103.11 – Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 au contrat AO / HM202103.11 – Reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François, d'une somme de 384 019,62 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire MSA infrastructures inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire d'un calendrier échéancier de ces travaux et lequel doit être approuvé par la Ville.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-08-309

Installations de production d'eau potable – Audit quinquennal / Octroi d'un mandat

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels pour la réalisation de l'audit quinquennal pour les installations de production d'eau potable de la Ville à la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc. de Granby pour le budget d'honoraires à forfait d'une somme de 14 250 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services datée du 9 août 2021 (réf. 46082TT (10)SV)

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 août 2021

Résolution 2021-08-310

Reconnaissance des professionnels en travaux publics à titre de premiers intervenants au Québec / Appui

Considérant que les professionnels des travaux publics font partie des premiers intervenants appelés lors d'une catastrophe naturelle, d'intempéries et de bris de biens collectifs;

Considérant que les équipes des travaux publics constituent une portion majeure des budgets des villes, qu'elles sont menées avec professionnalisme par des gestionnaires qui doivent pouvoir composer avec des enjeux environnementaux, techniques, humains, budgétaires, et ce, dans un contexte de clients-citoyens, et qu'une reconnaissance contribuerait à ces gestionnaires d'obtenir des sièges autour de tables stratégiques et de porter leur voix sur les dossiers qui les touchent et les impactent;

Considérant que les gestionnaires des travaux publics ressentent le besoin de standardiser et de normaliser certaines actions pour en assurer la qualité et la sécurité;

Considérant que les différentes équipes en travaux publics font face à d'importants défis de changements et de gestion de la relève et qu'une reconnaissance du secteur permettrait de mieux connaître les différents corps de métiers qui les composent, et qu'en positionnant les travaux publics comme un secteur reconnu, il sera possible de former adéquatement les ressources, d'attirer une relève de choix et la garder motivée et fière.

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que :

- le service des travaux publics de la Ville de Saint-Césaire soit reconnu en tant que premiers intervenants;
- le Conseil municipal appuie les démarches de reconnaissance du secteur des travaux publics au Québec effectuée par l'Association des travaux publics d'Amérique auprès des instances gouvernementales.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-08-311

Construction d'un débarcadère sur l'avenue de l'Union et de travaux optionnels d'un trottoir sur la rue Leclair / Adjudication

Considérant l'appel d'offres sur invitation lancée le 21 juillet 2021 et la réception d'une seule soumission le 5 août 2021 comme suit :

Soumissionnaire	Prix Débarcadère avant les taxes	Prix Trottoir (option) avant les taxes	Conforme
Gestimaction inc. Acton Vale	51 040,50 \$	32 955,50 \$	oui
Excavation Saint-Césaire Saint-Césaire	n'a pas déposé		
Gestion Dexsen inc. Ange-Gardien	n'a pas déposé		

Séance ordinaire du 10 août 2021

Considérant la recommandation datée du 9 août 2021 de la firme d'ingénieurs chargée de projet, Tetra Tech QI inc. de Granby;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'adjuger le contrat IS V202107.17, soit les travaux de construction d'un débarcadère sur l'avenue du Frère-André **sans** les travaux optionnels d'un trottoir sur la rue Leclair, au plus bas soumissionnaire conforme, l'entrepreneur Gestimaction inc. d'Action Vale, pour le prix de 51 040,50 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-08-312

Remplacement de ponceau dans le rang Casimir – Décompte progressif n° 2 / Autorisation

Considérant la recommandation datée du 22 juillet 2021 de la firme d'ingénieurs, Tétratech QI inc., concernant le décompte progressif n° 2 au contrat AO / V202101.01 – Travaux de remplacement d'un ponceau dans le rang Casimir;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 au contrat AO / V202101.01 – Travaux de remplacement d'un ponceau dans le rang Casimir, d'une somme de 102 559,25 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire Gestimaction inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances des sous-traitants à l'égard du 1^{er} décompte progressif.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-08-313

Terrain de la sablière (lot n° 3 564 790) situé sur le chemin Saint-François / Implantation de barrières

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'octroyer un contrat pour l'implantation de barrières au chemin d'accès de la sablière (lot n° 3 564 790) par le chemin Saint-François, pour le prix de 9 526 \$ plus les taxes à l'entreprise Inter Clôtures Structura de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'il appert dans la soumission datée du 13 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 août 2021

Résolution 2021-08-314

Projet parc canin - Une partie du lot n° 1 592 541 située au 1385, rue Notre-Dame - Acquisition / Autorisation de signature

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire aménager un parc canin au bénéfice de la collectivité;

Considérant que l'espace visé pourrait aussi être utilisé à des fins de jardins communautaires ou de plantation d'arbres;

Considérant que la Fabrique de Saint-Césaire est la propriétaire du lot n° 1 592 541 du cadastre du Québec, lequel est situé au 1385, rue Notre-Dame à Saint-Césaire;

Considérant le document de la promesse d'achat visant à permettre l'acquisition d'une partie dudit lot n° 1 592 541 pour les fins d'aménagement d'un parc canin ainsi que de jardins communautaires ou de plantation d'arbres;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le Conseil municipal:

- autorise la signature de la promesse d'achat entre la Ville de Saint-Césaire et la Fabrique de Saint-Césaire à l'égard du lot n° 1 592 541 du cadastre du Québec et situé au 1385, rue Notre-Dame (route 233) à Saint-Césaire;
- autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents afférents à l'acquisition du lot n° 1 592 541 du cadastre du Québec, pour le prix de 30 000 \$ selon les conditions convenues, le tout devant notaire et selon les termes de ladite promesse d'achat;
- mandate l'étude des notaires Denicourt Gagnon de Saint-Césaire pour préparer l'acte notarié requis et son enregistrement;
- mandate la firme d'arpenteurs géomètres, XYZ Civitas de Granby pour lotir le lot visé au présente;
- autorise le financement de la dépense à même les surplus accumulés libres.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-08-315

Avis de motion pour règlement n° 293 relatif à la mise à l'eau des embarcations à la descente de bateaux

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 293 relatif à la mise à l'eau des embarcations à la descente de bateaux » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié au bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance, **en conséquence :**

Séance ordinaire du 10 août 2021

Avis de motion est donné par **André Deschamps, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement n° 293 relatif à la mise à l'eau des embarcations à la descente de bateaux ».

Résolution 2021-08-316

PIIA-21-2021 par M^{me} Sylvie Rioux, propriétaire du lot n° 1 592 698, situé au 590, route 112 / Autorisation

Considérant la demande du PIIA-21-2021 soumise en vertu du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 69 et amendements, par M^{me} Sylvie Rioux, propriétaire, concernant l'agrandissement résidentiel sur le lot n° 1 592 698 du cadastre du Québec, situé au 590, route 112 dans la zone n° 207;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-21-2021 soumis lors de leur réunion tenue le 5 août 2021, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal autorise le PIIA-21-2021 tel que soumis par M^{me} Sylvie Rioux, propriétaire, pour l'agrandissement résidentiel sur le lot n° 1 592 698 du cadastre du Québec, situé au 590, route 112 dans la zone n° 207.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-08-317

PIIA-22-2021 par M. Mickael Monette, propriétaire du lot n° 5 622 890, situé sur la rue Lessard / Autorisation

Considérant la demande du PIIA-22-2021 soumise en vertu du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 69 et amendements, par M. Mickael Monette, propriétaire, concernant une nouvelle construction résidentielle sur le lot n° 5 622 890 du cadastre du Québec, situé à l'adresse projetée, 1017, rue Lessard dans la zone n° 101;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-22-2021 soumis lors de leur réunion tenue le 5 août 2021, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal autorise le PIIA-22-2021 tel que soumis par M. Mickael Monette, propriétaire, concernant une nouvelle construction résidentielle sur le lot n° 5 622 890 du cadastre du Québec, situé à l'adresse projetée, 1017, rue Lessard dans la zone n° 101.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 août 2021

Résolution 2021-08-318

DA-07-2021 présentée par M. Daniel Massé, représentant la propriétaire Ferme Daniel Massé inc., demanderesse pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie lot n° 5 015 698, situé sur le rang de la Petite-Barbue / Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Considérant que le mandataire s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à des fins résidentielles une parcelle d'environ 4 000 mètres carrés du lot n° 5 015 698 du cadastre du Québec et situés dans la circonscription foncière de Rouville;

Considérant que ces lots sont actuellement couverts d'un massif forestier d'une superficie approximative de 6,7 ha et que la superficie résiduelle est consacrée à la grande culture céréalière;

Considérant que ce lot se situe à l'intérieur du corridor riverain de la rivière Yamaska et que les normes particulières de lotissement lui sont opposables;

Considérant que ce lot se situe dans la zone n° 519 dans laquelle sont autorisées les habitations unifamiliales isolées;

Considérant que cette demande s'avère conforme à notre réglementation d'urbanisme et municipale actuellement en vigueur;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande rencontre et satisfait les critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c. P-41.1), tel que démontré au tableau de l'Annexe A, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation présentée par le mandataire, afin d'y autoriser, notamment l'aliénation d'une parcelle d'une superficie de 4 000 mètres carrés située en avant-lot du terrain, aux fins d'implantation d'une résidence isolée, tel qu'illustré à l'esquisse du requérant.
Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-08-319

Club de patinage artistique de Saint-Césaire – Demande de soutien financier saison 2021-2022 / Autorisation

Considérant que le Club de patinage artistique de Saint-Césaire a dû déménager ses activités suite à la fermeture de l'Aréna Guy-Nadeau en juillet 2017;

Considérant que cette situation prévaudra pour la saison 2021-2022;

Séance ordinaire du 10 août 2021

Considérant ces circonstances particulières, le Conseil municipal accepte de venir en aide au Club de patinage artistique de Saint-Césaire pour le maintien de ses activités et la pratique de ce sport pour ses résidents pour la saison 2021-2022;

Considérant l'article 91, paragraphe 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) qui permet à une municipalité d'aider à la création et à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

En conséquence, il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu de verser au Club de patinage artistique de Saint-Césaire une somme de 7 500 \$ pour la saison 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Résolution 2021-08-320

Projet d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives dans les parcs municipaux de la Ville de Saint-Césaire – Demande d'aide financière au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure / Autorisation

Considérant le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, lequel vise à financer la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que :

- la Ville de Saint-Césaire autorise la présentation du projet intitulé « Projet d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives dans les parcs municipaux de la Ville de Saint-Césaire » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;
- la Ville de Saint-Césaire confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- la Ville de Saint-Césaire désigne madame Isabelle François, directrice générale et greffière, comme personne autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents relatifs au projet intitulé « Projet d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives dans les parcs municipaux de la Ville de Saint-Césaire ».

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 août 2021

Résolution 2021-08-321

Projet de construction d'un nouvel aréna – Étude géotechnique sur le lot n° 3 368 654 situé au 1155, rue Saint-Michel / Octroi d'un mandat

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat, dans le cadre du projet de construction d'un nouvel aréna, d'une étude géotechnique sur le lot n° 3 368 654 du cadastre du Québec situé au 1155, rue Saint-Michel à la firme d'ingénierie SNC Lavalin de Longueuil pour un budget d'honoraires à forfait d'une somme de 22 200 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans l'offre de services professionnels n° 21-DEPM/C&D/CAN/O549 datée du 20 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Seconde période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2021-08-295, 2021-08-296, 2021-08-298, 2021-08-299, 2021-08-301
2021-08-305, 2021-08-307, 2021-08-308, 2021-08-309, 2021-08-310,
2021-08-311, 2021-08-312, 2021-08-313, 2021-08-314, 2021-08-319,
2021-08-321.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe